

*Extrait du registre des arrêtés municipaux***ARRÊTÉ****N° SG 2026-767**

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment
l'article L 2122-19,

VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 24 mars 2026 portant délégation de signature au
profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique
Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise VEOLIA sollicitant
l'autorisation de réglementer temporairement la circulation et le
stationnement **rue de la Résistance** à l'occasion de travaux d'intervention
sur les réseaux EU et EP,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu **du 19 octobre 2026
au 25 novembre 2026,**

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier
temporairement la circulation et le stationnement des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous les véhicules ou engins à
deux roues **s'effectuera par feux tricolores et le stationnement** de tous
les véhicules ou engins à deux roues **sera interdit du 19 octobre 2026 au
25 novembre 2026 :**

- Rue de la Resistance, au droit des travaux.

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant
les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise
VEOLIA.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et
poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4– Tout véhicule en infraction de stationnement pourra
faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services de la
Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée
des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du
présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le seize septembre deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENNEC
Responsable du Centre Technique Municipal

